



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DU RÈGLEMENT URB-07-06

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 12 septembre 2023, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté la version finale du règlement suivant :

- *Règlement URB-07-06 modifiant le « Règlement URB-07 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme » concernant l'ajout des aires de stationnement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure*

QUE ce *Règlement* a pour objet d'ajouter des aires de stationnement pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure;

QUE conformément à l'article 362 de la *Loi sur les cités et villes*, ce règlement peut être consulté aux Services juridiques et greffe situés à l'hôtel de ville au 33, boulevard De Gaulle, à Lorraine, durant les heures régulières de bureau ou en consultant le site internet de la Ville de Lorraine au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Lorraine, le 13 septembre 2023.

Me Audrey-Anne David
Assistante-greffière